

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Ce rapport, comptes et bilan ont été approuvés par
le Conseil de la Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale le 26.05.2026 à Neuchâtel

Mot conjoint du président et directeur de la FAS

Incontestablement, la phase finale de l'accompagnement de notre tiers mandataire a été un des éléments marquants de l'année 2025. Pour rappel, celui-ci avait commencé en mars 2024 et s'est poursuivi jusqu'en août 2025. Les recommandations établies lors de la remise de la photographie institutionnelle en avril 2024 ont pu trouver dans leur ensemble une réponse circonstanciée et mesurée, tout en favorisant les aspects participatifs de tous les échelons de notre Fondation. La structure de base est ainsi définie. Demeure à implémenter les éléments permettant de nourrir le concept. Cette phase, d'ores et déjà appréhendée par les équipes opérationnelles, se poursuivra au cours des prochaines années. Car il est bien entendu de la responsabilité de notre Fondation, de notre responsabilité à titre individuel, de demeurer vigilant et attentif à l'évolution future de notre structure, afin de garantir des prestations de qualité, délivrées dans un environnement de travail bien adapté et bienveillant.

En 2025, un travail intense, mené sous l'angle de l'analyse institutionnelle, a permis de créer/redéfinir en collaboration/concertation avec le Bureau de la FAS plusieurs documents à portée stratégique, qui ont été validés par le Conseil de Fondation. Ceux-ci concernent :

- Historique de la FAS, origine et évolution de la structure.
- Mission, prestations et objectifs de la FAS et de ses domaines d'activités.
- Organigramme fonctionnel de la FAS.
- Matrice de responsabilités et de signatures définissant les rôles et responsabilités des organes de la FAS, de la direction de la FAS, des responsables de domaines d'activité en fonction des thématiques en présence.
- Rôle et fonctionnement du Bureau de la FAS. Organisation revue des séances de Bureau et des bilatérales entre président de la FAS et direction de la FAS.
- Règlement interne FAS relatif à la gestion de conflit.
- Mise en place d'un outil de partage de documents et d'informations – Sharefile - avec droits d'accès différenciés selon les fonctions occupées au sein de la Fondation.

Notre Fondation est toujours active dans le domaine de la coordination de l'action sociale publique et privée, notamment au travers de ses nombreux partenariats existants. Elle offre en outre depuis 2025 un cadre juridique et administratif aux travaux menés par la Plateforme précarité. Celle-ci, organisée collectivement sans statut juridique propre, fonctionne selon les principes de la gouvernance partagée. Elle se développe entre les mains d'acteurs institutionnels et associatifs. Son but est d'échanger, de se coordonner et d'agir pour assurer une présence sociale et sanitaire cohérente dans le canton.

Le Service d'aide aux victimes (SAVI) a pu engager au 1^{er} juin 2025 sa nouvelle responsable de service en la personne de Madame Sara Fundoni. Parallèlement, deux personnes issues de la dotation actuelle ont été promues au rang respectivement de responsable de la consultation, Madame Marion Cuhe, et responsable de l'hébergement, Madame Laure Locher. Grâce à la reconnaissance des besoins identifiés par le canton de Neuchâtel, la dotation opérationnelle a également pu être revue à la hausse, ce qui a permis d'atteindre les objectifs de charge de travail prévalant au moment de la fusion des activités de Solidarités femmes et de l'ex-centre LAVI neuchâtelois. Les défis du SAVI ne sont pourtant pas terminés : la mise en œuvre en 2026 de la ligne nationale d'appel pour les personnes victimes de violence (# 142), voulue par la Confédération en tant que conséquence de la signature par la Suisse de conventions internationales, a fait l'objet d'intenses travaux dans le courant de l'année 2025 et constituera sans nul doute une plus-value notable auprès des publics concernés.

Mot conjoint du président et directeur de la FAS, suite

Le domaine d'activités de Centrevue poursuit sa recherche de stabilité financière, non sans difficultés. Intimement liées à la notion de dotation en personnel, les prestations facturables de ce domaine sont en voie de stabilisation et constituent une part non négligeable des revenus du service. Cela est d'autant plus important que les économies envisagées par la Confédération pour ces prochaines années vont probablement peser sur le volume de financement dévolu au domaine de la typhlophilie. En vue du départ à la retraite de son responsable, Monsieur Olivier Blaser, notre Fondation a d'ores et déjà pu recruter en 2025 les compétences spécifiques et très pointues de Monsieur Jean Roche, qui assurera la suite de la conduite du domaine dès la fin de l'été 2026.

Cette année, la pérennisation de la Consultation TEH neuchâtoise est actée, via des subventions pérennes cantonales et via l'apport d'un complément annuel renouvelable de la part de la Confédération, par son service fedpol (police fédérale). Sensibilisation des acteurs publics et privés du canton à la thématique de la traite des êtres humains, détection et surtout prise en charge opérationnelle des situations de traite, cette nouvelle consultation répond à un besoin manifeste sur le terrain et s'inscrit dans le cadre des prescriptions fédérales émises en matière de traite des êtres humains.

L'année sous revue fut riche en nouveautés. Elle a pu être menée grâce à un personnel impliqué et dévoué de notre Fondation. Sans cette ressource essentielle, capable, avec un haut degré d'expertise et de compétences, de faire face à l'évolution constante de nos métiers de relation d'aide, rien ne serait vraiment possible. Nous tenons donc à remercier très sincèrement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la FAS, de même que les membres des organes de la Fondation pour leurs engagements respectifs sans faille au service de nos missions. De même, nous tenons à adresser des remerciements particuliers à l'adresse de nos autorités, toujours à l'écoute de nos besoins et attentives à apporter des réponses appropriées dans le cadre des politiques publiques à mener.

Steve Rufenacht, directeur

Olivier Boillat, président

Activités

Le SAVI a connu des changements majeurs dans son organisation avec d'une part le départ le 31 janvier 2025 de sa responsable, Madame Sophie Aquilon, qui a œuvré avec engagement dans cette fonction durant les 7 dernières années, et d'autre part avec la mise en place d'une direction élargie constituée d'une responsable de service et deux responsables de secteurs. Madame Marion Cuhe, préalablement responsable adjointe du SAVI, et Madame Laure Locher, intervenante LAVI au sein de l'hébergement, occupent respectivement les postes de responsables du secteur de la consultation ambulatoire et du secteur hébergement depuis le 1er mars 2025. Madame Sara Fundoni a repris la conduite du service, ainsi que la responsabilité du secteur secrétariat depuis le 1er juin 2025. Comme toute réorganisation, celle du SAVI nécessite un important travail d'accompagnement des équipes dans les changements que cela induit au niveau des pratiques professionnelles, mais également humaines. Ce travail, essentiel à la santé et à la bonne marche du service, initié en 2024 avec l'appui du bureau de conseil Momentum jusqu'en août 2025, est en chemin et devra se poursuivre encore à l'horizon 2026-2027.

En parallèle des mouvements internes à son organisation, le SAVI a assuré l'ensemble de ses activités, soit l'accompagnement, la prise en charge et la mise en protection des victimes d'infractions, mais également le travail de prévention, la représentation du service ainsi que le développement des collaborations avec les partenaires institutionnels. La charge est conséquente, les défis et les chantiers sont encore multiples et les enjeux importants pour les collaborateurs-trices et le maintien nécessaire de la qualité de la prise en charge des victimes.

Secteur de la consultation ambulatoire

Le service enregistre toujours une hausse massive des nouvelles consultations ainsi que du nombre de dossiers suivis. Les situations de violence domestique constituent la grande majorité des consultations et des prises en charge assurées par le service avec une augmentation de 15,5% par rapport à 2024.

La charge de travail des équipes est restée très élevée, dans un contexte de flux tendus lié à l'augmentation constante des consultations et aux fluctuations des ressources. Malgré un renforcement de 0,7 EPT dès juillet 2025, le secteur a dû faire face à une absence de longue durée (0,7 EPT) dès mai, remplacée seulement en septembre. Deux autres absences de moyenne durée (0,75 EPT et 0,6 EPT), non remplacées, ont également pesé sur l'activité entre avril et mai puis dès novembre 2025. L'arrivée de nouveaux collaborateurs-trices constitue un apport bienvenu et indispensable, mais nécessite un investissement en formation et en accompagnement durant plusieurs mois, ce qui pèse également sur l'activité générale.

Secteur de l'hébergement

La réorganisation du secteur de l'hébergement, engagée en 2024 et caractérisée par un renouvellement quasi complet de l'équipe, s'est poursuivie en 2025 avec l'entrée en fonction d'une responsable de secteur en mars. En raison de travaux de rénovation, le lieu d'hébergement a été contraint de déménager de janvier à février 2025 et a pu élire domicile auprès d'une association grâce à une collaboration exemplaire. Dans ce contexte de transition, la capacité d'accueil et de prise en charge des victimes a été temporairement réduite. Entre janvier et mai 2025, le dispositif a ainsi fonctionné avec cinq places d'accueil, contre six en régime ordinaire. Afin de garantir la mise à l'abri des personnes nécessitant une protection, une collaboration avec une institution partenaire, la Fondation en faveur des adultes en difficultés (FADS), a été mise en place.

Le départ d'une collaboratrice à la fin du mois d'août 2025 a par ailleurs conduit à l'engagement d'une nouvelle intervenante dès septembre. En outre, deux recrutements ont été effectués à la suite des départs de deux collaborateurs-trices sociaux-auxiliaires intervenus en juillet et en septembre 2025.

Suivi des projets

Snoezelen : le projet en approche Snoezelen pensé dans le cadre des activités pour les enfants hébergés a été finalisé. Une salle dédiée à ce concept est entièrement aménagée au sein des locaux de l'hébergement du SAVI grâce aux dons de clubs service. L'activité Snoezelen au sein du foyer SAVI favorise la détente et le bien-être des enfants grâce à diverses stimulations sensorielles. Elle aide à réduire le stress, l'anxiété et les comportements d'agitation. Elle encourage la communication, notamment chez les personnes ayant des difficultés d'expression, dans un cadre apaisant et sécurisant.

Prévention : le service poursuit ses activités de prévention de la violence. Il collabore étroitement avec l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) dans le cadre de la prévention de la violence domestique auprès des écoles obligatoires et post-obligatoires par l'animation des ateliers As de Cœur, du projet ALTERNatives et de l'exposition Plus fort que la violence.

Le SAVI intervient pour des activités de prévention plus globales également dans le cadre du Semestre de motivation (SEMO), de la formation des aspirant-e-s policier-e-s, de l'Espace jeunes du Centre social protestant et de la formation pour la gestion cantonale des menaces (GCM) mise en place par la brigade menace prévention violence (MPV) du commissariat intégrité corporelle et sexuelle (ICS).

Médiation animale : un don du Lions Club Neuchâtel a permis de relancer le projet de médiation animale. Les enfants hébergés peuvent ainsi à nouveau bénéficier de cet accompagnement à visée thérapeutique tournée vers l'extérieur du foyer d'hébergement. Le contact avec les

animaux et la guidance de la médiatrice favorisent la régulation émotionnelle et sensorielle des enfants. Elle leur permet en outre d'apprendre comment entrer en contact avec l'animal et ainsi découvrir de nouvelles règles relationnelles.

Représentations et collaborations avec les partenaires : la direction veille au maintien et au développement des collaborations avec les principales entités partenaires, notamment la FADS, l'Office de protection de l'enfant (OPE), l'Office de l'aide sociale (ODAS) et les guichets sociaux régionaux (GSR), ainsi que le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et le dispositif lié à la traite des êtres humains (TEH). Pour la majorité de ces partenaires, des rencontres périodiques sont organisées. Elles permettent de préciser les champs d'intervention, d'harmoniser les modalités de collaboration et de clarifier les pratiques respectives.

Par ailleurs, les activités de représentation constituent un volet important du travail de la direction. Le service s'efforce de répondre, dans la mesure de ses disponibilités, aux nombreuses sollicitations émanant d'organismes, d'associations et d'événements engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et, plus largement, contre les violences de genre.

Dans ce cadre, le service assure également une mission d'information auprès de diverses entités cantonales susceptibles d'être en contact avec des personnes victimes. À ce titre, des interventions ont notamment été réalisées auprès de la Fondation Borel, de la Fondation Addiction Neuchâtel, ainsi que du commissariat chargé de l'intégrité corporelle et sexuelle (ICS) de la police judiciaire.

Sara Fundoni, responsable du SAVI

Activités

En 2025, le nombre de nouveaux client·es a légèrement baissé malgré la mise en place d'une phase test d'entretiens avec des patient·es directement dans certains cabinets d'ophtalmologie du canton de Neuchâtel. Ces entretiens visaient à être proactifs auprès des personnes susceptibles de bénéficier de nos prestations, mais qui n'entreprendraient pas la démarche spontanément pour diverses raisons. L'essai a rencontré un certain succès puis s'est essouffé sur la durée ; il a été décidé d'y mettre un terme. La diminution du nombre de nouveaux client·es cette année démontre que cette proposition ne répond pas forcément aux attentes des futur·es bénéficiaires.

Néanmoins, même si ce nombre est un peu en baisse, l'activité auprès des clients reste conséquente. À cela s'ajoutent les nombreuses sollicitations et les projets dans lesquels nous sommes investis, particulièrement dans le domaine de l'accessibilité.

Ce thème revêt de nombreuses formes. On pense avant tout à ce qui a trait aux bâtiments. Nous avons développé depuis quelques années une prestation très spécifique liée à l'aménagement de l'environnement visuel des homes et des appartements avec encadrement. Nous suivons actuellement deux projets de construction de homes, l'un à Landeyeux et l'autre à Fleurier.

Notre renommée dépasse également les frontières cantonales, puisque nous avons été sollicités dès fin 2025 pour participer à la réflexion de la mise en place de la signalétique du nouveau bâtiment de la Haute École de Santé Vaud (HESAV). Nous sommes aussi intervenus sur un projet lié à l'accès pour les personnes en situation de handicap sur des sites archéologiques en plein air en Suisse.

Suivi des projets

Une sensibilisation à ce type d'aménagements a été dispensée, en collaboration avec Pro Infirmis, aux apprentis dessinateurs en bâtiment du CPNE, afin qu'ils soient, eux aussi, attentifs et réactifs au respect des normes dans leur travail.

Nos conseils en accessibilité concernent aussi les réponses aux sollicitations et les recommandations que

nous apportons, sur le terrain, aux divers services des travaux publics des communes et du canton. Nous veillons à ce que les aménagements des lieux publics, par exemple l'accès aux nouveaux bâtiments de l'administration cantonale, les places publiques, les arrêts de bus ou encore les gares, respectent ces normes. Il arrive aussi, malheureusement, que nous soyons sollicités pour des demandes de réévaluation d'aménagements récents qui n'ont pas été construits conformément aux normes et qui pourraient mettre des personnes en danger.

Les questions d'accessibilité dans le domaine du handicap visuel vont au-delà des questions liées à la construction. Cette année, nous avons été sollicités pour évaluer, avec des personnes aveugles et malvoyantes, l'accessibilité des billets de banque. La société Koenig & Bauer Banknote Solutions SA, sur mandat de la Banque Nationale suisse, nous a contactés pour procéder à une évaluation des stratégies de personnes aveugles et malvoyantes pour identifier les repères intégrés aux billets actuels avec comme objectif l'amélioration des moyens d'identification des nouveaux billets qui seront mis en circulation dès 2030.

Il est toujours essentiel de rappeler au grand public les prestations de Centrevue et les besoins des personnes concernées. Au printemps 2025, nous avons mené une action de sensibilisation dans les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel avec les services de la Sécurité Publique sur la signification des marquages podotactiles apposés au sol dans divers lieux publics. Les passants ont été encouragés à respecter et à ne pas encombrer ces repères essentiels aux déplacements des personnes concernées.

D'autres manifestations sont destinées plus spécifiquement aux personnes touchées par un handicap visuel. Une conférence sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et ses traitements a eu lieu à La Chaux-de-Fonds au printemps, en collaboration avec l'association Retina Suisse. Une autre séance a été proposée à Centrevue, avec cette même association, à des personnes atteintes de pathologies rétinienues héréditaires.

Suivi des projets

Nous avons également participé à une journée proposée par le Service cantonal de la santé publique, intitulée « Équilibre en marche », mettant en exergue la problématique des chutes et de l'équilibre chez les personnes âgées de 65 ans et plus, un thème qui concerne pleinement les personnes malvoyantes ou aveugles. Dans cette même dynamique, nous avons participé avec un stand au Forum 2025 de l'AVIVO, où de nombreux représentants des domaines de la santé publique ainsi que des institutions spécialisées dans l'accueil et l'encadrement des personnes retraitées du canton de Neuchâtel étaient présents.

Le Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) adresse chaque année des appels à projets visant à favoriser l'inclusion. Centrevue, en partenariat avec l'association Antenne Handicap, avait déposé en 2024 un projet en lien à la contribution d'assistance de l'AI. Il proposait la création d'un réseau d'entraide destiné à mettre en relation les personnes ayant besoin d'assistance avec des bénévoles prêts à leur apporter leur aide. Ce groupe vise, entre autres, à améliorer l'accès à des ressources d'assistance et à

renforcer les compétences des participants pour gérer les aspects pratiques et administratifs liés à la contribution d'assistance. Le projet a été retenu par le SAHA et, grâce au soutien financier apporté aux projets sélectionnés, le groupe d'entraide a pu débiter dès l'automne 2025.

Enfin, la direction de la FAS et de Centrevue s'est attachée à évaluer le poste du responsable actuel, ainsi que le fonctionnement d'une direction « bicéphale », en place depuis plus de 20 ans, en raison du départ à la retraite du titulaire en 2026. La forme actuelle de la direction a été jugée comme très fonctionnelle et toujours bien adaptée à la gestion de ce service. Elle ne subira pas de modification.

Un nouveau responsable a été choisi en la personne de Monsieur Jean Roche, ergothérapeute de formation et spécialisé en orientation et mobilité. Il a été responsable du service social et de réadaptation basse vision de l'Hôpital ophtalmique de Lausanne durant plusieurs années. Il entrera en fonction en août 2026. Il est bien connu dans le domaine de la typhlophilie et fort d'une longue expérience dans la réadaptation de personnes aveugles et malvoyantes et dans la gestion d'équipe.

Olivier Blaser, responsable Centrevue



Mission latine TEH

La Mission intercantonale dans le domaine de la traite des êtres humains (TEH), a poursuivi en 2025 son évolution et le développement de cet organe de référence, en restant toujours bien attentive à défendre les intérêts de la Suisse latine. À rappeler que cette Mission s'inscrit dans le cadre d'un mandat donné en 2014 à la FAS par le GRAS (groupement des chef-fe-s des services de l'action et d'aides sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin).

La Mission latine TEH, en partenariat avec Astrée (association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation du canton de Vaud), a également continué le travail d'harmonisation des pratiques dans les cantons latins au niveau de la prise en charge des victimes TEH. Cette mission consiste à soutenir et à accompagner les cantons demandeurs, en menant une réflexion conjointe

et en développant la mise en place de dispositifs spécialisés dans ce domaine, tout en tenant compte de leurs réalités cantonales. Il en résulte une augmentation du nombre de victimes TEH détectées, d'une prise en charge et d'un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de ces personnes. Ces avancées significatives et prometteuses témoignent de la pertinence de notre démarche et nous encouragent à poursuivre notre engagement auprès des cantons appelés à développer de tels dispositifs.

L'hébergement spécialisé demeure toujours un axe prioritaire de développement, encore insuffisant dans certains cantons. Il devra s'inscrire dans un partenariat intercantonal, en particulier pour les victimes devant être placées hors canton pour des raisons de sécurité ou par manque de place d'hébergement dans le canton placeur.

Karine Gobetti, responsable TEH



Consultation spécialisée TEH

Depuis janvier 2025, la Consultation spécialisée neuchâteloise contre la traite des êtres humains (TEH) s'est vue pérennisée au sein de la FAS grâce à la reconnaissance du canton de Neuchâtel et à la police fédérale (fedpol). Cette consolidation marque une étape importante et renforce l'engagement cantonal dans la lutte contre ce phénomène présent dans tout le pays. À cette occasion, un nouveau logo symbolisant les synergies du réseau TEH a été développé. Ses quatre pétales représentent les principaux partenaires : la Consultation TEH; le SAVI (Service d'aide aux victimes d'infractions de Neuchâtel); la Mission latine TEH et la FAS. Des supports ont ensuite été créés afin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité de cette consultation.

Pour assumer les missions de la Consultation TEH, deux intervenantes ont été engagées représentant un taux d'activité de 85 % (respectivement 50 % et 35 %). Les intervenantes évaluent uniquement les situations de traite des êtres humains dont l'infraction a eu lieu en Suisse. Elles proposent un accompagnement adapté aux besoins des victimes, incluant un hébergement sécurisé ainsi qu'un suivi sociosanitaire.

Durant l'année écoulée, 25 personnes présentant des indices de traite des êtres humains ont été orientées vers la Consultation. Ces orientations ont été réalisées par l'intermédiaire de services publics et privés du canton principalement, mais aussi Caritas Suisse et le CFA de Boudry. Parmi les victimes, nous dénombrons 20 femmes et 5 hommes, âgés entre 15 à 55 ans. Quatre personnes

d'origine suisse ont été identifiées en 2025. Cette statistique représente une évolution et nous invite à adapter nos actions afin de mieux prendre en compte cette réalité. Concernant les types d'exploitation, 15 personnes étaient concernées par l'exploitation sexuelle, 7 par l'exploitation de la force de travail, 2 par des formes combinées (sexuelle et de la force de travail) et une indéterminée. Ces dernières se sont principalement déroulées à Neuchâtel, mais aussi dans d'autres cantons.

Dans ce contexte, la sensibilisation constitue également un axe central de l'activité de la Consultation TEH. Elle vise à améliorer la détection, l'orientation et la coordination des services publics et privés. Au total, durant l'année, 35 sensibilisations ont été réalisées, représentant un total de 547 personnes rendues attentives à la thématique et informées sur les missions de la Consultation TEH. Un accent particulier a été donné à l'ensemble du corps de police neuchâtelois. En effet, ce dernier représente la principale porte d'entrée des signalements des victimes de traite des êtres humains.

Si la pérennisation de la Consultation TEH a permis des avancées notables, de nombreux défis subsistent en matière de détection et de prise en charge des victimes notamment chez les personnes mineures. Le travail de sensibilisation ciblera en particulier cette tranche de la population ainsi que les professionnel·le·s qui les accompagnent. Le développement de solutions d'hébergement adaptées est également une thématique centrale. Ces enjeux font l'objet de discussions conjointes avec les services cantonaux afin de leur apporter des réponses adaptées.

Tatiana Cassella, intervenante spécialisée TEH

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres, au moins, désignés de la manière suivante, selon art. 7 des statuts :

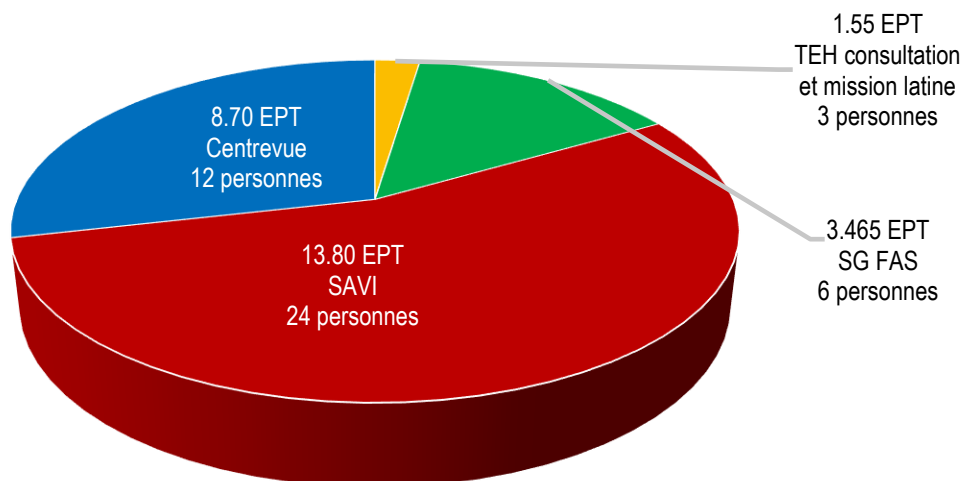
Des représentants des organisations sociales bénéficiant de l'activité du secrétariat général, choisis par le Conseil de fondation	Un représentant de l'Association neuchâteloise des institutions de l'action sociale (ANIAS)	Un expert de chaque domaine d'activités, non membre du personnel, dont la Fondation constitue le cadre juridique
• Bersot Payrard Anne vice-présidente d'ADCN • Rosset Nadia représentante de l'Association Neuchâteloise pour la Médiation Familiale	• Helle-Künzle Sabrina assistante sociale	• Mercet Patrick président de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, section neuchâteloise représentant Centrevue

D'autres personnes choisies par le Conseil de fondation

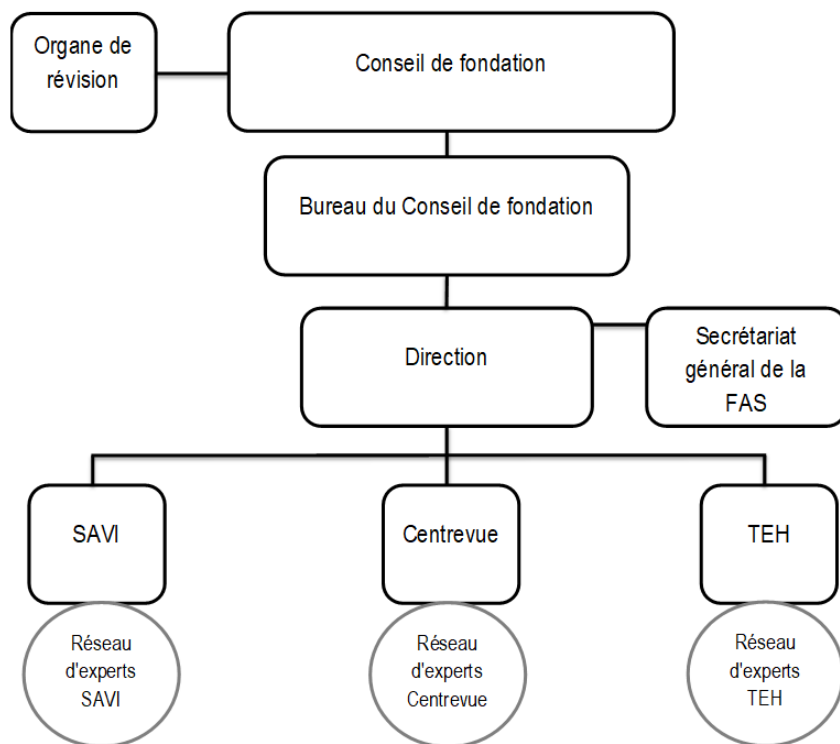
- Président du Conseil de Fondation et du Bureau :
Boillat Olivier ancien directeur du Serei
- Vice-président du Conseil de Fondation et du Bureau :
Péquignot Hubert directeur de Caritas
 - Müller-Rossel Mélanie co directrice du CSP
 - Christe Nathalie directrice du Serei, membre du Bureau
 - Dubois François directeur de Pro Senectute
 - Messerli Jean directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales, membre du Bureau
 - Von Allmen Anouk cheffe du service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds, membre du Bureau
- Le directeur de la Fondation assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative
- Le chef du service de l'action sociale peut être invité à assister aux séances du Conseil de fondation
 - Organe de contrôle : fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale

En 2025, la FAS - dans son ensemble - employait 44 personnes, pour 27.5 postes de travail (EPT) et trois rétribuées à l'heure



Organigramme simplifié





Statistiques 2025

Secrétariat général de la FAS



Tâches exécutées par le secrétariat général de la FAS :

• Domaines activités	53.00 %
• Mandats externes	9.00 %
• Administration-comptabilité-coordination	38.00 %

Tâches exécutées par la direction de la FAS :

• Domaines activités	38.00 %
• Administration-comptabilité-représentation-coordination	62.00 %

SAVI



1922 dossiers SAVI traités, dont 1724 dossiers LAVI et 955 nouveaux dossiers

Soit une augmentation de 13,8 % par rapport à 2024



26 femmes et 32 enfants hébergés au foyer SAVI

2842 nuitées en diminution par rapport à 2024, soit 8,9 %



30 femmes, 17 enfants et 5 hommes hébergés auprès des partenaires

1411 nuitées

Dossiers SAVI – typologie

Violence domestique	1011 (+15,5%)
Actes d'ordre sexuel	370 (+8,5%)
<i>dont sur mineurs</i>	229
Aggression	207 (+2,4%)
Autres	101 (+3,7%)
Erreur médicale	27 (+3,8%)
LCR (circulation routière)	63 (+26%)
Harcèlement	39 (+7,7%)
Mobbing	14 (+16,6%)
Brigandage	25 (+20%)
Traite être humain	12 (-14,2%)
Vides ou non renseignés	53

Centrevue



490 dossiers Centrevue traités dont 108 nouveaux

Le nombre de dossiers traités reste identique par rapport à 2024 (488)

Type de dossiers	
OFAS et LAMal	412
Intervention précoce AI	9
Informations sans dossier	69

Catégorie d'âge	
0-9 ans	11
10-19	16
20-29	10
30-39	23
40-49	29
50-59	43
60-69	56
70-79	68
80-89	151
90-99	75
100 et plus	8



Finances 2025

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan



leitenberg+associés

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, Neuchâtel

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables ainsi que les tableaux de la variation des fonds et des capitaux propres.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Olivier Ecabert
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Jacques Rais
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Joane Meyrat
Expert-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Alexandra Bioche
Expert-comptable diplômée, LL.M. Tax
Expert-réviseur agréée



Membre d'EXPERTSuisse
ASR n° 500958

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

CHE 102.251.683 TVA

www.leitenberg.net

Av. Léopold-Robert 75
2301 La Chaux-de-Fonds
+41 32 910 93 33

Vy-d'Etra 33a
2000 Neuchâtel
+41 32 725 32 27



leitenberg+associés

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 18 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les subventions (RELSUB) et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 6 mai 2026

Fiduciaire Leitenberg & Associés

Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Responsable du mandat

Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe et tableaux de la variation des fonds et des capitaux propres)

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
ACTIF		
Trésorerie	788 475.86	759 798.73
- Caisses	9 842.00	5 400.20
- Comptes de chèques postaux	596 649.26	574 437.23
- Comptes courants bancaires, BCN	181 984.60	179 961.30
Créances diverses	473 384.51	454 416.40
- Envers des tiers	452 245.25	451 963.70
- Avances à des tiers	21 139.26	2 452.70
Actifs de régularisation	150 588.50	205 761.53
Stock moyens auxiliaires	9 000.00	9 000.00
Actif circulant	1 421 448.87	1 428 976.66
Immobilisations corporelles	2 199 003.00	2 194 103.00
- Immeuble	1 620 000.00	1 620 000.00
- Aménagements Poudrières 135	579 000.00	574 100.00
- Mobilier et matériel	3.00	3.00
Actif immobilisé	2 199 003.00	2 194 103.00
TOTAL DE L'ACTIF	3 620 451.87	3 623 079.66

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes diverses	205 603.31	194 271.13
- Envers des tiers	205 603.31	194 271.13
Prêt hypothécaire BCN, part à court terme	25 000.00	25 000.00
Passifs de régularisation	5 894.80	2 700.65
Capitaux étrangers à court terme	236 498.11	221 971.78
Prêt hypothécaire BCN	1 042 500.00	1 067 500.00
Capitaux étrangers à long terme	1 042 500.00	1 067 500.00
Fonds affectés	688 621.87	660 133.84
- Fonds affectés secrétariat général FAS	384 519.75	252 010.00
- Fonds affectés pour le SAVI	129 255.65	236 263.87
- Fonds affectés pour Centrevue	147 788.12	144 801.62
- Fonds affectés TEH	27 058.35	27 058.35
Fonds non affectés	307 330.86	307 330.86
- Fonds de réserve générale	307 330.86	307 330.86
Fonds affectés et non affectés	995 952.73	967 464.70
Capital de la fondation	100 500.00	100 500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux fonds	1 265 643.18	1 182 299.92
Excédent de charges / produits	-20 642.15	83 343.26
	1 245 001.03	1 265 643.18
Capitaux propres	1 345 501.03	1 366 143.18
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3 620 451.87	3 623 079.66

Rapport de l'organe de révision, comptes et bilan

Fondation neuchâteloise pour la
coordination de l'action sociale

Neuchâtel

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

	2025 CHF	2024 CHF
Subventions	3 410 799.00	3 114 723.75
- Subventions SASO	2 569 127.00	2 339 604.75
- Subventions fédérales, OFAS	841 672.00	775 119.00
Recettes liées au foyer d'hébergement	124 166.85	160 169.20
Dons et legs	74 341.50	76 335.95
Contribution LORO	160 000.00	50 000.00
Ventes de moyens auxiliaires	46 762.75	35 036.25
Recettes de projets	164 703.15	145 008.25
Revenus liés à des mandats et prestations diverses	143 885.35	154 062.35
Remboursements et recettes liés à l'aide aux victimes	753 344.47	892 274.75
Recettes des assurances sociales	122 298.80	143 978.04
Recettes locatives	5 200.00	5 200.00
Recettes extraordinaires	-	100 000.00
Prélèvement aux fonds	271 051.97	159 854.85
Total des recettes	5 276 553.84	5 036 643.39
Salaires	2 949 475.65	2 680 646.55
Charges sociales	655 344.55	606 776.45
Frais de formation et de perfectionnement	36 130.30	23 476.40
Frais de déplacements	30 493.40	28 954.85
Frais de locaux	102 597.70	91 276.50
Equipement de bureau et informatique	22 464.15	35 130.18
Matériel de bureau	4 581.20	5 469.65
Téléphones, fax, ports et taxes	10 708.62	12 061.92
Assurances choses et RC	7 091.35	5 568.25
Documentation et communication	18 927.08	22 392.69
Maintenance, redevance et frais informatiques	114 723.55	100 490.20
Frais de projets	153 106.20	66 119.95
Autres frais administratifs	48 278.16	96 330.35
Frais et dépenses liés à l'aide aux victimes	654 004.44	770 284.73
Hébergements facturables	22 539.25	20 887.70
Frais accessoires de fonctionnement foyer	7 058.39	8 441.50
Achats de moyens auxiliaires	26 149.04	23 039.41
Cours, réadaptation, camp enfants	30 194.85	47 872.00
Charges hors-période	17 293.60	-
Charges d'immeuble	86 494.51	106 520.70
Attribution aux fonds	299 540.00	201 560.15
Total des charges	5 297 195.99	4 953 300.13
Excédent de charges / produits de l'exercice	-20 642.15	83 343.26